

COMPTE – RENDU de la Réunion du 25 Septembre 2023

Date de convocation : 18 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Eric COURNEDE, M. Guillaume SAVIGNAC, Mme Myriam DEMAEGDT, Mme Amélie DAVID, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, Mme Isabelle PAYROT, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, M. Claude MIQUEL, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER, Mme Huguette ROQUES et M. Jean Pierre MASBOU.

Absent(s) excusé(s) : M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, M. Eric CABRIT, M. Olivier DELANGE, Mme Catherine BOUCHETOU et Mme Séverine RAYNAL.

Maires présents :

Procurations :

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Il propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (12 juin 2023) et demande si quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12 juin 2023, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

I – DÉLIBÉRATION relative au temps de Travail.

N°2023-013

Serge MASBOU rappelle que ce sujet a déjà fait l'objet de discussions lors d'un précédent conseil syndical. Cette régularisation fait suite à une application de la loi de la transformation de la fonction publique de 2019. Le Comité Social Territorial Départemental a rendu un avis Favorable le 05 Juillet 2023.

Le temps de travail des agents publiques est de 1607 h/an (incluant le jour de solidarité).

A l'issu des débats, les membres présents du Conseil Syndical ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

20 Pour 0 Contre 0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION : Journée de Solidarité.

N°2023-014

Serge MASBOU expose que dans le même élan, le Conseil Syndical doit délibérer sur la Journée de Solidarité. Délibération aussi en suivant le texte de la transformation de la fonction publique de 2019. Cette journée sera effectuée selon les besoins du service. Le Comité Social Territorial Départemental a rendu un avis Favorable le 05 Juillet 2023.

A l'issu des débats, les membres présents du Conseil Syndical ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

20 Pour 0 Contre 0 Abstention

III – DÉLIBÉRATION portant augmentation du taux de cotisation du contrat Groupe Assurance Statutaire au 01^{er} janvier 2024.

N°2023-015

Serge MASBOU rappelle au Conseil que par délibération du 14 Février 2022, la commune a souscrit un contrat d'assurance de risques statutaires du personnel avec WTW (ex Gras Savoye) /CNP via un contrat groupe avec le Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 4 ans à compter du 01^{er} janvier 2022 avec un maintien de taux de cotisation pendant 2 ans.

Le contrat couvre les risques ci-dessous, avec une franchise de 20 jours.

Risques assurés : Tous les risques

Décès

Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés)

Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),

Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),

Maternité/adoption/paternité

Compte tenu de l'aggravation de la sinistralité et le déséquilibre financier du contrat, le Centre de Gestion de l'Aveyron nous a informé d'une hausse de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 01^{er} janvier 2024.

Pour la couverture tous risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire : le taux sera de 6,03% soit une augmentation de 7%.

Serge MASBOU expose à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur cette délibération.

A l'issu des débats, les membres présents du Conseil Syndical ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

IV – DÉLIBÉRATION Modificative N°2

N°2023-016

Le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement et investissement suite à plusieurs décisions, notamment :

- pour la régularisation des amortissements

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous :

Décision Modificative 02 : *Transfert ou réduction de crédits – section fonctionnement et investissement*

Virement de crédit- Section fonctionnement et investissement

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022	34 589,91		
D F 042 6811 (ordre)	265 638,16		
D I 040 28031 OPFI (ordre)	776,05		
D I 040 28131 OPFI (ordre)	795,34		
D I 040 28153 OPFI (ordre)	172,13		
D I 040 28156_C OPFI (ordre)	197 604,94		
D I 040 28175 OPFI (ordre)	79 868,35		
D I 040 28181 OPFI (ordre)	21 011,26		
D I 21 21561 32		20 000,00	
D I 21 21561 96		14 589,91	
R F 042 773 (ordre)	300 228,07		
R I 040 2805 OPFI (ordre)	84,00		
R I 040 28138 OPFI (ordre)	795,34		
R I 040 28151 OPFI (ordre)	163 129,16		
R I 040 28156_C OPFI (ordre)	80 644,40		
R I 040 28188 OPFI (ordre)	20 985,26		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	300 228,07	300 228,07
	Réductions	34 589,91	
Recettes :	Ouvertures	265 638,16	300 228,07
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	34 589,91
Solde Réductions	34 589,91
Ouv. - Red.	

Serge MASBOU invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour

10 Contre

0 Abstention

V – DÉLIBÉRATION Modificative N°3

N°2023-017

Le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement et investissement suite à plusieurs décisions, notamment :

- la clôture du Spanc avec transfert de son budget

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous :

Décision Modificative 03 : Clôture Spanc - transfert Budget

Décision modificative n°3 (Crédit supplémentaire)

Description : CLOTURE SPANC - TRANSFERT BUDGET

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022	9 793,03		
D I 21 21561 32	1,98		
R F 002 002	9 793,03		
R I 001 001 OPFI	1,98		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1,98	9 793,03
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	1,98	9 793,03
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Red.	

Serge MASBOU invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

19 Pour

1 Contre

0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION Modificative N°4

N°2023-018

Le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement et investissement suite à plusieurs décisions, notamment :

- à la transformation en subvention d'un prêt de l'AEAG par une dépense et une recette

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous :

Décision Modificative 04 : Transformation avance prêt en Subvention**Décision modificative n°4 (Crédit supplémentaire)**

Description : TRANSFORMATION AVANCE EN PRET AEAG EN SUBVENTION

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 1687 OPFI (ordre)	1 160,35		
R I 041 13111 OPFI (ordre)	1 160,35		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 160,35	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	1 160,35	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Red.	

Serge MASBOU invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Rapport CALLIGEE (Contrôle du débit de la Diège)

Etant donné la sécheresse, le SIE de Foissac, ainsi que le Syndicat Mixte Célé Lot Médian et l'OFB (Office Français de la Biodiversité) contrôle le débit de la DIEGE.

Lors de réunions sur ce suivi, notamment au Département, lorsque nous parlons de nos mesures radars elles ne sont pas toujours crédibles.

Donc, nous avons fait appel à une hydrogéologue de la société CALLIGEE, elle est venue en juillet et septembre 2023.

Marc DUMAS présente les niveaux de vigilance de la Diège :

Vigilance 0,24 litres/seconde

Alerte 0,16 litres/s

Alerte Renforcée 0,08 litre/s

Crise 0,02 litres/s

La mesure de l'OFB/SMCLM le 16 Juillet était de 0,07l/s là où celle de CALLIGEE est 0,005l/s.

Point de Mesure	MESURES 19/07	MESURES 21/09
Salles Courbaties	92,5 m ³ /h = 0,0257	77,5 m³/h = 0,0215
Pont des 3 Eaux (Naussac)	19,5 m ³ /h = 0,005	45 m³/h = 0,0125
Pont de St Julien (Capdenac)	139,1 m ³ /h = 0,0386	79,2 m³/h = 0,022

Le résultat et notamment la différence de mesure entre Salles Courbaties et le Pont des 3 Eaux fait réagir.

A noter qu'à cette période, des rus coulaient encore, celui de Naussac et Sonnac, mais ils n'ont pas des débits extraordinaires, on parle de ru.

Jean Pierre MASBOU demande qui paie cette étude et pourquoi le SIEF l'a fait ?

Serge MASBOU répond que lors des réunions de suivi pendant la période estivale, nous ne sommes pas toujours d'accord avec les chiffres annoncés et nous voulons que nos relevés soient validés pour être pris en compte dans les décisions prises en Préfecture.

Et puis, nous voudrions savoir quelle est la quantité d'eau qui arrive dans la nappe d'accompagnement du Lot.

CALLIGEE va aussi nous aider à ajuster les taux et coefficients à appliquer pour fiabiliser nos mesures.

2. Marché de travaux CVM et Marché à Bon de Commande

Les travaux commencent cette semaine.

Pour les CVM, Entreprises retenues RICARD-ALBINET pour les 3 Lots : Loupiac (1) et Sainte Croix (2).

Pour le MABC, Entreprise ETPL&V retenue.

S'agissant de la réhabilitation des réservoirs, les entreprises attendent notre feu vert pour reprendre.

Reste SAUJAC à finir, débiter SALVAGNAC CAJARC puis BALARD.

3. Projet Méthaniseur Sonnac (Périmètre de Protection)

Serge MASBOU a été sollicité par le Maire de SONNAC afin de savoir si le syndicat était informé du projet de Méthanisation à SONNAC puisque le Périmètre de Protection rapproché est tout proche.

Le Syndicat réagira en temps voulu compte tenu de l'emplacement du projet. Aujourd'hui, le périmètre n'est pas directement impacté mais si développement ou autre, nous interviendrons.

La décision sur ce projet sera prise en Préfecture, le Conseil Municipal de la commune de Sonnac a été consulté pour avoir un avis qui certainement sera consultatif.

Nous sommes sollicités par les collectifs qui s'y opposent mais pas par la Préfecture.

4. Transmission des plans (Organisme et DT/DICT)

Marc DUMAS rappelle que ce sujet a déjà été abordé avec OUEST AVEYRON COMMUNAUTE sur le fait que les plans transmis peuvent poser problème.

Récemment à Villeneuve, les techniciens ont dû intervenir pour déboucher un compteur et une canalisation dont la réparation a été faite par une société qui avait les plans via un DICT. Ils avaient accroché une conduite, ne nous l'ont pas signalé et ont réparé seul mais pas correctement Car une semaine après deux abonnés n'avaient plus d'eau...

Nous devons répondre au GRAND FIGEAC et à l'ARS au sujet de leur demande.

5. Point situation Ressource

Par rapport à l'an passé, fin septembre le niveau est légèrement au-dessus, mais au 25 août, nous étions plus bas que l'an passé.

La nappe vient majoritairement de la Diège mais elle est complétée par une résurgence du Lot.

Nous avons ouvert les interconnexions avec MONTBAZENS et CAPDENAC.

Montbazens à hauteur 50m3 vers le 14/07 et CAPDENAC aussi vers mi-juillet pour 200 à 300m3 pour éviter de colmater les forages. On est passé à 600m3 début août avec Capdenac.

Maintenant, nous sommes fin septembre et nous venons de fermer les interconnexions.

6. Autres points

AEAG va venir contrôler le programme de récupération des eaux de pluie.

CTR : pour optimisation RH, courrier parti à l'URSSAF en Août, pas de nouvelle...

La niche fiscale que nous avons sur l'Energie a été supprimée.

Le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 15.